

SUBVENTION RÉNOCLIMAT / MAISONS PLUS VERTES

VISITES REQUISES

Avec une firme
accréditée par le
gouvernement

Avant les travaux
Et
Après les travaux

Pour remplacement ou ajout d'une thermopompe centrale ou murale et échangeur d'air récupérateur de chaleur

Montant de la subvention Maisons Plus Vertes : Fédéral

Thermopompe: Entre 2 500 \$ et 5000 \$ (Vérifiez les thermopompes admissibles)

Pour murale - 1 murale par étage incluant le sous-sol pour avoir droit à la subvention

Montant de la subvention Rénoclimat

Échangeur d'air: 490 \$ (Réalisé avec d'autres travaux à vérifier)

Montant de la subvention : sans visite Rénoclimat maintenant Hydro-Québec

Thermopompes : 50 \$ par chaque millier de BTU de chauffage à -8° C.

Une 13 000 BTU = 650 \$ de subvention (50 x 13 = 650)

Durée des subventions

Jusqu'à épuisement du budget gouvernemental (Veuillez-vous informer)

Pour toutes les informations, visitez:

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/renoclimat>

Vous avez des questions : 1866 266-0008

Questions générales : renseignements@teq.gouv.qc.ca

MARCHE À SUIVRE

1. Téléchargez le Guide du Participant (à lire)

- Sur le site <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/renoclimat>
- Cliquez l'onglet - Conditions d'admissibilités
- Cliquez sur l'onglet - Aide financières
- Cliquez sur - Guide du participant rénoclimat

2. Inscription pour les visites / Maisons Plus Vertes

- Vous devez vous inscrire au programme afin d'obtenir une date de visite avant le début des travaux. Sur le site <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/renoclimat>
- Allez dans *Procédure à suivre / Cinq Étapes* (à lire) à l'étape 1. Cliquez sur *Formulaire de demande de rendez-vous*
- Une 1^{ère} Visite est requise avant le début des travaux par une firme accréditée par le gouvernement (Gratuite jusqu'à épuisement du budget - à vous de vérifier s'il y aura des frais ou non)
- Une 2^e visite après les travaux (Gratuite jusqu'à épuisement du budget - à vous de vérifier s'il y aura des frais ou non)
- **Le système devra être reconnu par l'organisation NEEP** (Northeast Energy Efficiency Partnerships) ou Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles. L'Installateur vous fournira avec votre facturation un certificat AHRI qui indique que de votre thermopompe, rencontre les exigences du NEEP.

SUBVENTION RÉNOCLIMAT / MAISONS PLUS VERTES

NOTEZ qu'une Thermopompe certifié AHRI ne garantie pas la subvention, puisque celle-ci est en lien avec l'équipement de chauffage (La fournaise). Il faut alors s'assurer d'une bonne combinaison entre le système existant (fournaise) et la nouvelle thermopompe pour être éligible à la subvention.

Consultez la page des thermopompes admissibles selon la subvention, afin de connaître l'aide financière offerte selon la thermopompe choisie. Suivez les marches à suivre ci-dessous.

MARCHE À SUIVRE

Liste thermopompes – Maisons Plus Vertes

Allez sur le site https://oee.nrcan.gc.ca/pml-lmp/index.cfm?language_langue=fr&action=app.search-recherche&appliance=ASHP2_GH

- Dans *Critères du modèle*, Cliquez sur la marque désirée

MARCHE À SUIVRE

Liste thermopompes – Rénoclimat

Allez sur le site <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/renoclimat>

- Onglet (au 3/4 du bas de la page) *Aide financière*
- Onglet *Installer des systèmes mécaniques*
- À *Systèmes de chauffage*, cliquez *Thermopompe*
- Au paragraphe *Aide financière*, cliquez *Thermopompes admissibles*
- Cliquez, *Liste des thermopompes admissibles et montant de l'aide financière*

Ceci est de l'information pour vous aider dans votre démarche. Notez que nous ne recevons aucune information et aucun préavis de changement de la part gouvernement. C'est de votre devoir de lire et de vous informer. Ventilation Stalair n'est aucunement responsable de votre inscription et n'est garant des montants accordés ou non par le biais de cette subvention.